

CONGREGATION DES RELIGIEUX ET DES INSTITUTS SECULIERS

Prot. n. T. 9-1/86

DECRET

L'Association des "Coopérateurs salésiens", dont le siège central est à Rome, a été fondée par Don Bosco. Le Siège Apostolique l'a approuvée par le Bref "Cum sicuti" du 9 mai 1876.

C'est une Association publique de fidèles, "semblable à un tiers ordre", qui participe au patrimoine spirituel de la Société de Saint François de Sales, vouée dans l'Eglise à un vaste apostolat auprès de la jeunesse et des milieux populaires. Son modérateur suprême est le Recteur Majeur des Salésiens de Don Bosco.

Suivant les directives de l'Eglise et dans l'esprit du Concile Vatican II, l'Association a élaboré, sous la responsabilité du Recteur Majeur et de son Conseil, et avec l'aide d'experts, un nouveau texte du "Règlement de Vie apostolique", inspiré de celui qu'avait écrit son Fondateur, saint Jean Bosco, et elle l'a présenté au Siège Apostolique pour approbation.

La Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, après l'avoir soigneusement examiné, et compte tenu du vote favorable du Congrès qui s'est tenu le 15 avril dernier, l'approuve par le présent Décret et le ratifie, avec les modifications décidées par le même Congrès, selon l'exemplaire en langue italienne, qui est conservé dans ses Archives, toutes règles prescrites par le Droit étant par ailleurs observées.

Faisant mémoire de-la figure exemplaire de Maman Marguerite, qui a été, en fait, la première grande Coopératrice de l'Oratoire de Don Bosco, la présente Congrégation adresse au Seigneur ses prières et ses vœux pour que tous les membres de l'Association progressent dans l'union à Dieu et participent généreusement à la mission de l'Eglise, selon l'esprit salésien de prédilection pour les jeunes et pour le peuple.

Rome, 9 mai 1986.

Jean Jerome Hamer O.P. - Pro Pref.

Vincentius Fagiolo - Secr

Exit